



# CR REUNION COMMISSION HANDICAP

## Le 15 Octobre 2019 – Marseille La Marseillaise

**Présent :**

- DO/DOSE Diversité : Laurence ELOY-PERRIN.
- Président CH : Avediss MENKICHIAN.
- DO/DIT : Nicolas ABRAM.
- Coord. Journée du 19/11/19 : Anne-Sophie RUBLER.

**Absent :**

- Membres CH : Jean-Louis TERRIEU, Philippe BARRELET, Jean-François ROUX, Frédéric BAUX, Anne-Marie HUGUET, Yasmine BELHADJ, Corinne ORTH.

---

## Réunion Exceptionnelle

---

### SOMMAIRE

1 – Présentation du dossier Réorganisation du bâtiment de Manosque.

2 – Rencontre avec Anne-Sophie RUBLER pour l'organisation d'un match de basket PMR pour la Semaine de L'Hangagement 2019.

## 1 – Présentation du dossier réorganisation du bâtiment de Manosque.

- Suite à la demande du 30 septembre 2019 des élus du CE DOSE, la Commission Handicap a rencontrée le 15 octobre 2019 dernier, M. Abram Nicolas, Directeur de Projet Immobilier, et Mme Eloy-Perrin Laurence, Service Diversité, pour la présentation et l'analyse du dossier sur la réorganisation du bâtiment de Manosque.
- Le dossier a été réceptionné le 10 octobre 2019 et transféré à l'ensemble de la Commission Handicap, des élus du CE DOSE et aux représentants de la DO Sud-Est le 14 octobre 2019.
- Ce projet a pour vocation de permettre aux salariés d'être rassemblés dans un même espace au-dessus du répartiteur (plateau identifié sur le plan par « projet ») et de libérer l'espace situé au-dessus de LA POSTE.
- Cette nouvelle implantation permet de favoriser les interactions entre les salariés grâce à un tout nouvel espace de Coworking. Elle permet d'investir dans la partie pérenne du bâtiment.
- A terme, l'aile coté POSTE pourra être vendu.
- Le bâtiment n'a jamais été adapté PMR (Personne à Mobilité Réduite). L'accord Handicap permet de mettre à profit des travaux afin d'améliorer les conditions d'accessibilité pour les Travailleurs Handicapés.
- Extrait de l'Accord Handicap 2017-2019 :

*« L'accessibilité des lieux de travail :*

*Orange est garant du respect de la réglementation immobilière en vigueur. En outre, il met à profit toute opération immobilière non spécifique au handicap (travaux neufs, réhabilitations) pour améliorer les conditions d'accessibilité (exemples ascenseurs, rampes d'accès, largeur de portes, sanitaires, boucle magnétique...). Ces aménagements sont réalisés par les Unités de Gestion Immobilières (UGI), soit dans le cadre de travaux gérés par la Direction de l'Immobilier soit sur demande d'une entité pour un besoin spécifique (embauche ou maintien dans l'emploi). »*

- Or, le projet est destiné aux salariés actuellement sur place et ne peut intégrer d'éventuelles mobilité. Actuellement il n'y a pas de PMR, de plus les métiers pratiqués sur place sont physiquement trop contraignant (métiers de l'intervention, chargés d'affaires...) et ne sont donc pas destinés au PMR (mais éventuellement aux travailleurs handicapés sans handicap moteur).
- On peut donc en déduire que les chances d'avoir un ou plusieurs PMR sont quasiment nuls. Vis-à-vis de la loi, le projet est conforme à la réglementation, il n'y a pas de salariés PMR sur place, et donc ces travaux d'aménagement ne sont pas obligatoires.
- D'autre part, une 40ème de salariés avec une moyenne d'âge de 50 ans, travaillent sur le site qui ne compte pas « grossir » ses prochaines années...
- Outre cette analyse de la population sur place, il y a tout d'abord une impossibilité physique : l'aile de LA POSTE non pérenne où se trouve un ascenseur pour les salariés, impraticable et qui ne nous appartient pas, et l'aile où se trouve le répartiteur où l'on ne peut pas installer d'ascenseur à l'intérieur.
- Ce n'est pas une impossibilité structurelle : la seule possibilité serait d'installer l'ascenseur à l'extérieur de l'aile REPARTITEUR du bâtiment... Hors la limite de propriété vue dans le cadastre s'arrête au mur.
- Par rapport aux contraintes administratives, la parcelle extérieure ne nous appartient pas, et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir l'acquérir. Il faut prendre en compte les travaux pour la fausse avec le système d'évacuation relié à la ville, où encore consulter l'avis de l'architecte de France : si dans un rayon de 500m se trouve un bâtiment classé historique comme une

église par exemple, cela devient compliqué... L'architecte aura son mot à dire. Voir des travaux d'infrastructures, etc. Tout ça c'est une étude.

- Dans le cas où il y aurait une volonté de faire un ascenseur, c'est 200 000€ qui viendront s'ajouter au coup de projet initiale de 550 000€ dont 480 000€ pour l'ensemble de l'effectif local, correspondant à 12 000€/sal. (la moyenne pour ce type de projet étant de 7000€/sal.). Coté CAPEX on passerait à 750 000€.
- Le contexte local (GPEC, population des salariés sur Manosque...) ne fait pas sens quant à engager de tels travaux d'infrastructures. La vocation du projet est de réunir les salariés pour que le collectif en place se retrouve dans un même espace et puisse ainsi développer des logiques de coopération. Il s'agit de regrouper les salariés pour améliorer la qualité de vie au travail. Les aspects physiques du projet (entreprendre des démarches pour obtenir des droits/autorisations sans être sûr du résultat) et financiers confirment l'impossibilité pour Orange d'engager des travaux favorisant l'accessibilité PMR via l'installation d'un ascenseur.

## **2 – Rencontre avec Anne-Sophie RUBLER pour l'organisation d'un match de basket PMR pour la Semaine de L'Hangagement 2019.**

- Mme Rubler nous propose une animation BASKET pour la fin de journée du 19 novembre 2019, afin de sensibiliser les salariés d'Orange DOSE (plus particulièrement ceux de La Marseillaise) pour la Semaine de l'Hangagement 2019.
- Cela pourrait se faire au gymnase RUFIT, tout juste à 5 minutes à pied du site de La Marseillaise.
- Les fauteuils pour les futurs participants sont déjà sur place.
- Un buffet pourrait être préparé/proposé par un ESAT.
- Une rapide présentation pourrait être faite par le président du club avant le début des matchs (10 à 15 min/match).
- Il faut lancer rapidement les inscriptions pour anticiper les besoins et l'organisation.
- Une 20ennes de T-shirt sera mise à disposition des salariés pour composer les équipes qui pourront être mixées avec de vrais sportifs.
- Une couverture médiatique sera la bienvenue.

**Fin 15h30**